

Règlement Coupe du Centre-Val de Loire Eau Libre 2019



La Ligue du Centre-Val de Loire propose pour la saison 2019 un circuit Eau libre composé de sept étapes, l'étape d'Orléans étant destinée au grand public. Il a pour vocation de dynamiser la pratique de l'Eau libre en région Centre-Val de Loire, de renforcer les relations entre la ligue, les comités départementaux et les collectivités territoriales et de mettre en valeur notre territoire.

L'objectif est de s'adresser à une large population (nageurs en formation, compétiteurs) en favorisant l'accès au grand public sur TOUTES les épreuves avec un règlement « souple » (autorisation des combinaisons, voire de palmes) et de s'implanter dans des lieux attractifs et adaptés à notre discipline.

Le calendrier :

DATE	LIEU	ORGANISATEUR	DISTANCE CHPT REGIONAL	DISTANCES AUTRES
SAMEDI 1 ^{er} JUIN	BOURGES	CD 18	3 km	Pass Compet – Relais 4 x 500m
SAMEDI 6 JUILLET	VILLIERS	CD 41	10 km	Pass Compet – 2,5 km – 5 km – CM 1250m
DIMANCHE 7 JUILLET	ORLEANS	LIGUE		Pass Compet – 250 m – 1,5 km
DIMANCHE 1 ^{er} SEPTEMBRE	MONTRICHARD	CD 41	1,5 km Maîtres	Pass Compet – 1,5 km
SAMEDI 7 SEPTEMBRE	VERETZ	CD 37	2,5 km	Pass Compet – 1 km – 5 km – 10 km
DIMANCHE 8 SEPTEMBRE	CHAILLAC	CD 36	1,5 km	Pass Compet - 100 m. - 200 m. - 300 m. - 4x500 m.
DIMANCHE 15 SEPTEMBRE	BOURGES	CD 18	5 km	Pass Compet – 1,5 km

L'organisation des différentes étapes est déléguée aux comités départementaux ou clubs.

ATTENTION : La température de l'eau sera relevée dès la mise en place de la compétition. Celle-ci déterminera l'autorisation de maintenir la compétition :

- annulée si moins de 14°C,
- port obligatoire d'une combinaison néoprène si température entre 14°C et 16°C,
- port autorisé d'une combinaison néoprène entre 16 et 18°C,
- combinaison néoprène interdite au-dessus de 18°C.

L'organisateur devra impérativement prévenir les engagés au plus tard la veille de l'épreuve si la température est inférieure à 16°.

Les nageurs Grand public sont autorisés à porter une combinaison thermique.

Pass' Compétition :

Une épreuve du Pass' Compétition (500 m) sera proposée sur chaque étape du circuit. Les organisateurs locaux veilleront à respecter le cahier des charges de cette épreuve. Les diplômes et pin's sont fournis par la ligue et envoyés directement aux clubs.

Engagements :

Les engagements doivent se faire via la plateforme FFN Eau Libre et TOUS les participants doivent être licenciés.

Répartition des rôles entre la Ligue CVL et les organisateurs locaux :

La ligue CVL prend en charge :

- La création des supports de communication et la diffusion à son réseau.
- Les récompenses pour les épreuves « championnat régional ».
- Les récompenses pour le classement club remis lors de l'assemblée générale.
- Une aide financière de 200€ par organisation
- La désignation d'un délégué et d'un officiel A pour chaque étape.

L'organisateur local prend en charge :

- La réservation du site et les demandes d'autorisation.
- L'installation du site.
- La réalisation et l'installation du parcours.
- Le dispositif de sécurité.
- Le recrutement des bénévoles.
- La gestion informatique de la compétition et la diffusion des classements.
- Les ravitaillements.
- La mise en place d'un jury conforme (**formation d'officiels eau libre le samedi 11 mai (matin) à la Ligue**).
- la mise en place d'une aide matérielle peut être demandée au comité du Cher :
 - Bouées, goulet d'arrivée, arche d'arrivée = 150€
 - Sono = 150€
 - Bonnets = 50€
 - Barnums = 50€
 - Bateau = 100€

Les récompenses championnat régional:

Pour chaque épreuve « Championnat régional », seront récompensés les trois premiers en dames et messieurs selon cinq catégories : Jeunes (13 ans et moins), Juniors 1 (14 à 15 ans), Juniors 2/Seniors (16 ans à 24 ans), maîtres 1 (25 à 44 ans) et Maîtres 2 (45 ans et +). Il n'est pas prévu de classement ou de récompenses Toutes catégories.

Pour le championnat régional maîtres (Montrichard – 1500m), sera récompensé le premier de chaque catégorie maîtres (idem natation course de cinq ans en cinq ans).

Les podiums et récompenses pour les épreuves non labellisées « Championnat régional » sont laissés à l'initiative des organisateurs locaux.

Le classement des clubs :

Il sera fait par la Ligue selon le classement par catégorie sur TOUTES les épreuves du circuit (hors Pass Compet) des trois meilleures nageuses et des trois meilleurs nageurs. Il n'est pas nécessaire de marquer des points dans chaque catégorie pour figurer au classement.

Classement	Points	Classement	Points
1 ^{er}	100 points	11 ^{ème}	25 points
2 ^{ème}	80 points	12 ^{ème}	20 points
3 ^{ème}	70 points	13 ^{ème}	15 points
4 ^{ème}	60 points	14 ^{ème}	10 points
5 ^{ème}	55 points	15 ^{ème}	7 points
6 ^{ème}	50 points	16 ^{ème}	5 points
7 ^{ème}	45 points	17 ^{ème}	4 points
8 ^{ème}	40 points	18 ^{ème}	3 points
9 ^{ème}	35 points	19 ^{ème}	2 points
10 ^{ème}	30 points	20 ^{ème} et après	1 point

Un bonus de 20 points sera accordé au club pour chaque Pass' Compétition validé lors des étapes du circuit.

Les trois meilleurs clubs seront récompensés lors de l'assemblée générale de la Ligue de Natation Centre-Val de Loire.

Le classement des nageurs :

Pour les récompenses individuelles remises à l'assemblée générale d'octobre, le même tableau sera pris en compte pour définir le classement régional par catégorie.